

Interpellation à la Municipalité de Moudon

Conseil communal du mardi 11 mars 2025

La Pussaz, parcelles 1368 et 1371, situées sur la Commune de Moudon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

En 2023, les parcelles indiquées ci-dessus ont fait l'objet du préavis 29/23, pour une vente à l'entreprise Immostef Suisse, pour la somme de CHF 4'062'720.-, prix de vente retenu. Cette vente n'a finalement pas eu lieu, pour des raisons que le Conseil communal n'a toujours pas comprises.

En 2024, une entreprise genevoise, ayant pignon sur rue, a fait une proposition ferme d'achat sur ces mêmes terrains, pour une somme de CHF 6'100'000.-, assortie de la constitution d'un fonds dédié, et l'acceptation d'un droit de réméré.

Cette proposition a tout d'abord été accueillie avec enthousiasme par la Municipalité qui l'a ensuite refusée abruptement, sans raison évidente, puisqu'en plus du profit de la vente, entre 160 et 230 emplois auraient été créés et que l'assurance a été donnée que des entreprises locales se verraient confier les travaux de construction.

Si notre commune a un réel besoin de ressources financières, au vu du plan d'investissements et pour le bien du ménage communal, nous nous étonnons de cette décision, dont le Conseil communal n'a une fois encore même pas été avisé.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Cette proposition d'achat est-elle réelle et a-t-elle été bien reçue par la Municipalité ?
2. Le collège municipal en a-t-il bien été informé et dans son ensemble et en a-t-il bien débattu en séance ?
3. Le prix proposé par la société genevoise semble être supérieur d'environ 2mio à l'offre précédente. Si cela est vrai, pourquoi refuser finalement de vendre ?
4. Cette "affaire" ne reflèterait-elle pas un certain nombre de dysfonctionnements au sein du collège municipal et un manque très clair de communication entre les membres de la Municipalité d'une part et la Municipalité et le Conseil communal d'autre part ?

Les membres du Conseil communal prie la Municipalité de répondre à ces questions au plus vite, au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Dans le cadre de l'étude du rapport de gestion 2024, la Cogefin pourrait aussi se saisir de cette interpellation afin d'y voir plus clair.

Merci de votre attention et de votre écoute.

Karine Weber Cavin

Appuyé par

S. Bossa Buchanan

Loïc Bomay

Loïc Bomay